

**SCP Christelle BADOUX
&
Manon FAÏN
COMMISSAIRES DE JUSTICE
ASSOCIEES
34 Avenue d'Espoulette
Angle 12 Rue Marius Spezini
26200 MONTELIMAR
☎ 04 75 01 02 02**

Email scp-forot-badoux@huissier-justice.fr

**Société Civile Professionnelle
Titulaire d'offices de Commissaires de
Justice
A ST PAUL TROIS CHATEAUX
et MONTELIMAR**



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le VINGT-SEPT OCTOBRE

A partir de 14 heures 00

A LA DEMANDE DE :

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, Société Coopérative de Crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le n° 402121958 dont le siège social est 12 place de la Résistance, CS 20067 38041 GRENOBLE CEDEX 9, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat, **La SCP JOUANNEAU-PALACCI, membre de la AARPI COFLUENCES**, Avocat au Barreau de la Drôme, demeurant 75 rue Faventines - 26000 VALENCE

qui se constitue et occupera pour elle sur les présentes poursuites de la saisie immobilière et leurs suites, et où pourront être notifié les actes d'opposition, offres et toutes significations relatives à la saisie.

Agissant en vertu de :

De la Grosse d'un acte authentique reçu le 31 juillet 2015 par Maître PIQUEMAL, notaire à PUY SAINT MARTIN (26), contenant prêt par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES de la somme de 60.000,00€ remboursable en 120 mois au taux de 2,55% l'an ;

D'un privilège de prêteur de deniers en date du 31/07/2015 publiée au service de la publicité foncière le 01/09/2015 sous les références 2604P02 volume 2015 V n°1608.

Je soussignée Christelle BADOUX Commissaire de Justice Associée à la résidence de MONTELIMAR (Drôme) 34 Avenue d'Espoulette au sein de la SCP Christelle BADOUX et Manon FAÏN,

Procédant en exécution des articles R322-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la rédaction d'un Procès-Verbal de description de biens situés sur la commune de CLEON D'ANDRAN (26450), lieudit Les Aubes se composant de diverses parcelles cadastrées :

- ZE numéro 70 pour une contenance de 05ha 74a 55ca
- ZE numéro 12 pour une contenance de 66a 20ca
- ZE numéro 13 pour une contenance de 65a 20ca

Lesdites parcelles ayant fait l'objet d'un bail rural à long terme pour une durée de 18 années entières et consécutives prenant effet le 18/03/2021 pour finir le 17/02/2039, consenti suivant acte authentique reçu le 18/03/2021 par Maître SOHIER notaire à MONTELIMAR (26200), publié le 13/04/2021 au Service de la publicité foncière de Valence sous les références de publication 2604P01 volume 2021 P n°6625.

Appartenant à **Monsieur Alain Maurice Georges CROZIER**, né le 11 janvier 1960 à Montélimar (26200), de nationalité française, domicilié 5 allée Parmentier à MONTELIMAR (Drôme).

En suite d'un commandement de payer valant saisie signifié par acte de notre ministère en date du 3 octobre 2023, par remise à la personne de **Monsieur Alain Maurice Georges CROZIER**

Certifie m'être transportée ce jour à 14 heures 00 sur les lieux sus-indiqués où j'ai rencontré **Monsieur Alain CROZIER** propriétaire desdites parcelles, en suite du rendez-vous préalablement fixé.

Nous nous sommes rendus sur le Chemin dénommé «Tourmentine» se trouvant côté OUEST des parcelles, chemin d'accès desdites parcelles et là étant en la présence de Monsieur Alain CROZIER j'ai procédé à la description des biens comme suit :

Il s'agit de parcelles contiguës les unes des autres suivant extrait de plan issue du site Géoportail ci-après ; aucune délimitation apparente n'étant établie entre elles, les parcelles ne forment ainsi qu'un seul tenant.

Les délimitations des parcelles voisines se constituent pour partie de fossés ; il n'existe aucune clôture apparente.



Il s'agit de parcelles de terre lesquelles sont plantées de luzerne.

Des clichés photographiques ont été pris par mes soins et sont insérés dans le présent procès-verbal.



1.



2.



3.



4.

6



5.



6.

7



7.

J'ai consulté les zonages des parcelles sur le site Géoportail où il est fait mention que les parcelles se situent en zone A du PLU suivant fiches détaillées ci-jointes.

Mes opérations terminées, je me suis retirée.

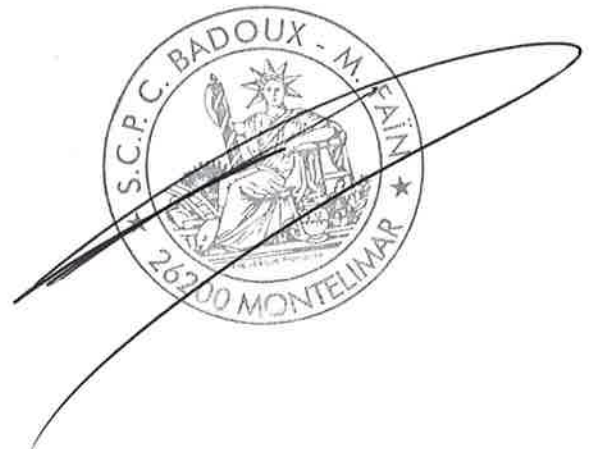
Le présent acte comporte 8 feuilles et quatre annexes sur quatre feuilles, le tout sur format A4 écrites au recto seulement.

Et j'ai signé.

Christelle BADOUX

COUT DU PRESENT

Emolument	219,16
SCT	7,67
TVA 20,00%	45,37
TTC	272,20€



Département :
DROME

Commune :
CLEON D ANDRAN

Section : ZE
Feuille : 000 ZE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 30/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

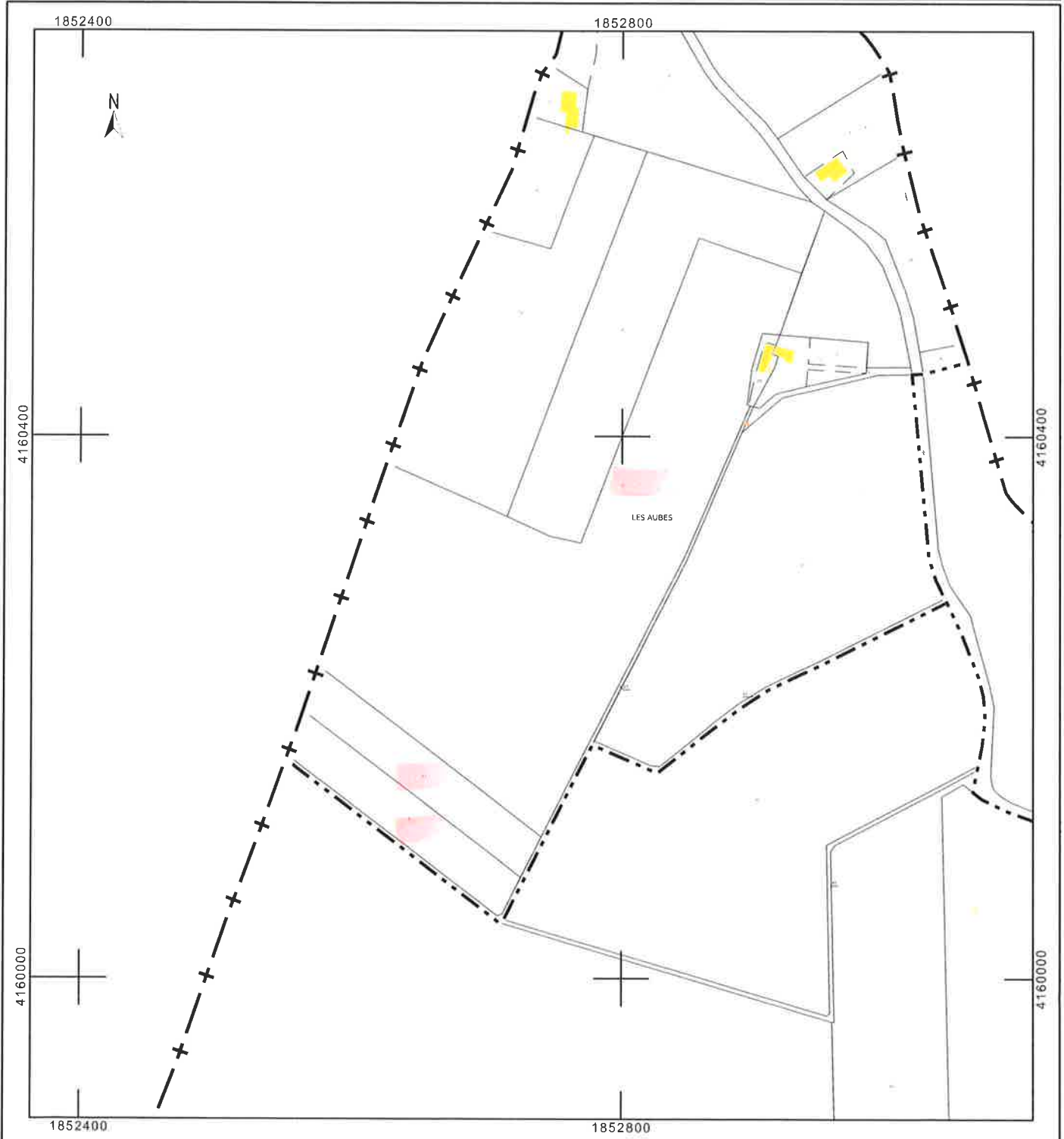
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél. 04-75-79-50-17 -fax
sdif.drome@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



FICHE DÉTAILLÉE DE LA PARCELLE

Commune de Cléon-d'Andran - Section ZE - Parcelle 0070



VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Zonage(s)

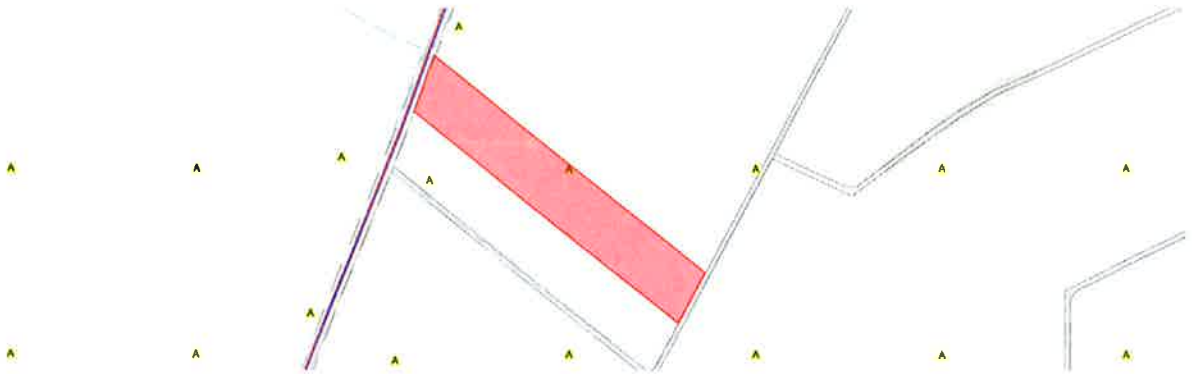
 Parcelle classée A, A: Zone agricole

NB : Cette fiche a un caractère informatif et ne peut pas être considérée comme un document opposable

Les SUP dites "protégées" n'apparaissent pas en fiche détaillée à la parcelle. Pour plus d'informations, consultez la FAQ

FICHE DÉTAILLÉE DE LA PARCELLE

Commune de Cléon-d'Andran - Section ZE - Parcelle 0012



VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Zonage(s)

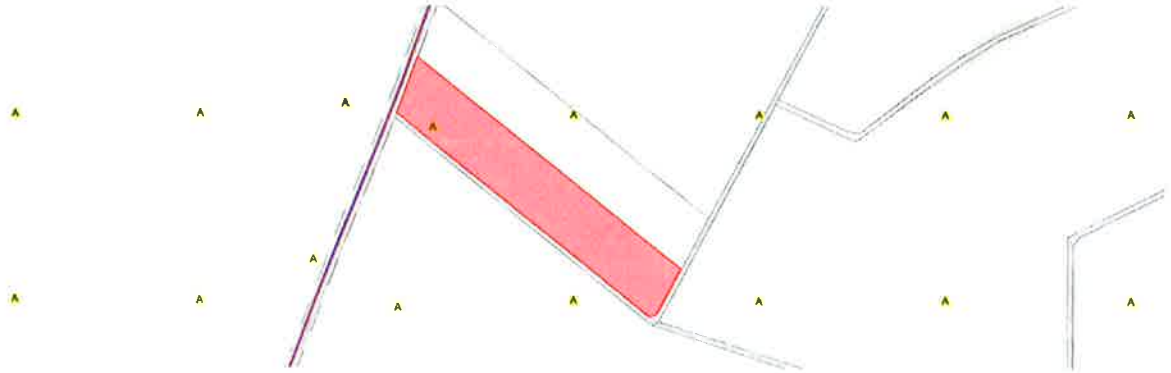
 Parcelle classée A, A: Zone agricole

NB : Cette fiche a un caractère informatif et ne peut pas être considérée comme un document opposable

Les SUP dites "protégées" n'apparaissent pas en fiche détaillée à la parcelle. Pour plus d'informations, consultez la FAQ

FICHE DÉTAILLÉE DE LA PARCELLE

Commune de Cléon-d'Andran - Section ZE - Parcelle 0013



VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Zonage(s)

 Parcelle classée A, A: Zone agricole

NB : Cette fiche a un caractère informatif et ne peut pas être considérée comme un document opposable

Les SUP dites "protégées" n'apparaissent pas en fiche détaillée à la parcelle. Pour plus d'informations, consultez la FAQ